

## **Compte-rendu de la réunion chargée du bilan du pacte enseignant le 16 avril 2024**

Etaient présents à la réunion pour l'administration, notamment la conseillère sociale de la ministre, le conseiller budgétaire, la directrice des affaires finances, la directrice adjointe de la DGESCO, et les organisations représentatives des personnels.

### **Le bilan du ministère**

Le ministère s'est félicité ce qu'il a présenté comme un succès : en moyenne 30% des collègues avaient accepté de signer un pacte 24% dans le 1<sup>er</sup> degré, 33% dans le second degré (37% au collège et dans la voie professionnelle, 24% dans la voie générale et technologique).

Le nombre moyen de part serait de 1,9 part par signataire (soit 2,1 parts pour le second degré et 1,7 part pour le premier degré ce qui représente une rémunération annuelle moyenne de 2 408 €, l'enveloppe budgétaire représentant 700 millions d'euros.

255 390 enseignants se sont engagés dans le pacte dont 66% dans le 2<sup>nd</sup> degré, 495 641 parts fonctionnelles ont été attribuées dont 71% dans le second degré. 70% des signataires sont des femmes (les femmes représentent 74% des agents de l'Education nationales).

64 000 enseignants se sont portés volontaires pour effectuer des remplacements de courte durée, pour 82 000 parts de pacte représentant 1,5 million d'heures. 96% des EPLE ont mis en place des dispositifs pour organiser des remplacements de courte durée. 97% des remplacements de courte durée ont effectués par des professeurs 3% par des AED. Dans 56% des cas le professeur qui assure le remplacement est de la même discipline que son collègue absent.

Le taux de remplacement des absences de courte durée est passé de près de 5% en 2022-2023 à entre 13 et 15% en 2023-2024, HSE et pacte confondus.

### **L'intervention de FO**

La FNEC FP-FO remercie le ministère pour l'organisation de cette multilatérale en espérant qu'elle donnera lieu à une véritable concertation c'est-à-dire que l'exécutif écoutera enfin ce que revendiquent les personnels et leurs représentants. Il est vrai que pour l'instant on a plutôt assisté à des passages en force que ce soit pour

- la loi dite de « Transformation de la Fonction publique »
- la réforme des retraites
- le « pacte » enseignant
- et maintenant le pseudo « choc des savoirs »...

Les retours que nous avons sur le pacte sont très négatifs. Au début cela nous avait été vendu comme une opération philanthropique en faveur du pouvoir d'achat des agents de l'Education nationale. Il fallait travailler beaucoup plus pour espérer perdre un peu moins, comme si les missions qui sont celles des professeurs n'étaient pas assez dignes en elles-mêmes d'une véritable augmentation indiciaire.

Les collègues désapprouvent la confusion des ordres d'enseignement en chargeant les professeurs des écoles d'intervenir en collège alors que les besoins dans le premier degré sont loin d'être couverts. Chaque corps de fonctionnaires a ses spécificités et l'institution doit les respecter. La FNEC FP-FO n'est pas favorable au corps unique.

En fait on a tous compris très vite que le « pacte » enseignant n'était qu'une opération montée pour pallier le manque de professeurs. Comme l'attractivité du métier est très faible du fait de l'indigence de salaires, le ministère a décidé de faire travailler davantage les personnels déjà en exercice afin de donner un semblant de réalité au slogan du président de la République « *Pas une classe sans professeur.* » Or il suffit de se promener dans les EPLE ou même d'ouvrir la presse pour voir que cette promesse n'a pas non plus été tenue. Faute de TZR en nombre suffisant, il manque partout des enseignants. Le Tribunal Administratif de Cergy a condamné l'Etat du 10 avril 2024 à ce sujet. Ce genre de décisions risque de se multiplier.

Sur le plan pédagogique, le remplacement de courte durée apparaît comme un non-sens. On ne peut pas improviser un cours au pied levé, indépendamment de la progression suivie et des prérequis des élèves. Au mieux cela tourne à la garderie. Au pis cela conduit à imposer des progressions communes, comme du reste en français et en mathématiques pour les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> avec le pseudo « *choc des savoirs* » à la rentrée 2024. C'est la fin de la liberté pédagogique. D'où une multiplication des tensions dans les équipes.

Par ailleurs pour limiter au maximum les absences de courte durée les formations et stages se déroulent désormais hors des heures de cours, ce qui incite de nombreux professeurs à y renoncer, car beaucoup sont épuisés après leur service d'enseignement.

Les personnels sont soumis à des pressions très fortes pour qu'ils signent des pactes

- lorsqu'ils ont un rendez-vous de carrière
- ou lorsqu'ils ne sont pas titulaires.

Pour financer le pacte on annonce pour la rentrée 2024 une baisse des HSE et des IMP. FO n'est pas favorable aux IMP, mais le tour de passe-passe n'est pas acceptable. Malgré les intimidations, beaucoup de collègues n'acceptent pas de signer de pacte car ils ont lu les textes et ils savent que la lettre de mission peut être modifiée en cours d'année, selon les nécessités de service. Ils ne sont pas disposés à pas signer de chèque en blanc.

Enfin, le pacte est utilisé ici ou là pour contourner le droit de grève. On demande à des professeurs signataires du pacte de remplacer des agents grévistes alors que l'on avait cru comprendre qu'il avait été annoncé au CSA l'an dernier que le pacte n'était pas fait pour cela. FO est intervenu à plusieurs reprises pour dénoncer ces pratiques.

Elle considère que le pacte doit être abrogé. Cela participe du même bricolage que les mesures de préparation de la rentrée 2024

- le rappel de retraités,
- le détachement de professeurs des écoles dans le second degré
- le recrutement de contractuels sans condition de diplôme.

Les élèves méritent mieux. La seule solution efficace pour assurer une véritable continuité pédagogique serait de créer des postes de remplaçants à la hauteur des besoins.

## **Les interventions des autres organisations syndicales**

Les autres organisations syndicales ont dénoncé le fait que le bilan n'ait pas été envoyé avant la réunion, que les informations données sont très incomplètes, qu'elles ne contiennent pas de statistiques « *générées* », que les femmes prenant moins de part de pactes que les hommes les différences salariales allaient s'accroître et que le premier degré se voyant moins proposer de

pactes que le second, les écarts de rémunérations allaient là aussi se creuser. Après que FO a posé le problème toutes les organisations syndicales ont protesté contre la baisse prévue des HSE. Elles dénoncent les déclarations officielles selon lesquelles les parts de « pacte » seraient plus avantageuses que les HSE. Pour les remplacements de courte durée parfois, pour d'autres missions ce serait inexact. Des intervenants mettent en doute la réalité des missions accomplies et le sérieux des contrôles réalisés. Ils s'étonnent que certains collègues aient pu se charger d'un nombre déraisonnable de parts de pacte.

### **Les réponses du ministère.**

Le ministère répond à FO qu'il y aura bien une baisse des HSE en 2024-2025 mais une hausse des parts de pacte. Il affirme que les déclarations du président de la République en 2022 selon lesquelles les nouveaux enseignants n'auraient plus la possibilité de refuser le pacte ne sont plus d'actualité. L'administration centrale ne publiera pas de texte national pour interdire l'utilisation du pacte pour remplacer les professeurs grévistes mais FO pouvait faire parvenir ces informations au ministère pour qu'il intervienne si le cas se présentait. L'administration n'a pas été capable de dire combien de pactes avaient été modifiés en cours d'année comme le permet la réglementation. Elle serait également dans l'impossibilité de dire si les signataires se trouvent en début, en milieu ou en fin de carrière. Elle n'a pas voulu non plus indiquer quels étaient les motifs des absences de courte durée des professeurs et si elle ne craignait pas en alourdissant le service des personnels, de porter atteinte à leur santé et donc d'augmenter au final les absences. Le ministère a cependant précisé que les personnels n'ayant pas respecté le pacte qu'ils ont signé représenterait moins de 1%